

Zeitschrift: Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des sages-femmes
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 118 (2020)
Heft: 9

Artikel: La longue marche vers le congé paternité prend fin le 27 septembre
Autor: Bauer, Michael
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-949097>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La longue marche vers le congé paternité prend fin le 27 septembre

Le 27 septembre prochain, le peuple suisse se prononcera sur l'introduction d'un congé paternité de deux semaines. Un long chemin a été parcouru jusqu'à ce compromis politique. L'histoire du congé paternité montre une fois de plus à quel point la politique familiale suisse est à la traîne par rapport au développement social. Même une éventuelle introduction du congé paternité n'y changera rien. Mais il vaut malgré tout la peine de voter oui à cette occasion. Car, même un court congé paternité aura un effet positif.

TEXTE:
THOMAS BAUER

Le travail politique concernant le congé paternité a commencé il y a 15 ans dans les bureaux de Travail.Suisse. Les premières entreprises et administrations avaient déjà introduit le congé paternité, soit volontairement, soit sous la pression des salariés. En 2006, Travail.Suisse a recommandé, encore avec retenue, de poursuivre dans cette voie. Puis en avril 2007, Travail.Suisse a pour la première fois clairement exigé un congé paternité de quatre semaines. Cette revendication est toutefois restée sans succès. En décembre 2007, après le Conseil fédéral, le Conseil des Etats a également rejeté une motion de Roger Nordmann allant dans ce

sens. Déjà à l'époque, une majorité de la population s'était prononcée lors d'enquêtes en faveur d'un congé paternité de plusieurs jours, mais sans écho politique.

Des privilèges pour quelques-uns au lieu d'une solution pour tous

Néanmoins, on tenait de plus en plus compte des besoins des salarié·e·s dans les contrats de travail, surtout dans le secteur public. En effet, en 2008, neuf cantons accordaient déjà à leurs employés un congé paternité de cinq jours. Dans neuf cantons, cependant, les employés ne bénéficiaient que d'un ou deux jours conformément aux prescriptions légales. En 2008, la Confédération a également instauré un congé paternité de cinq jours, qu'elle a porté à dix jours en 2013. Elle rejoignait ainsi des entreprises comme UBS, Crédit Suisse, Switcher ou Mobility. Le congé paternité a ainsi pris de l'importance, mais il est resté largement un privilège des employés de l'administration publique, des grands groupes ou des entreprises particulièrement progressistes. Cela devait tout d'abord rester ainsi. Car le Conseil fédéral et le Parlement se sont opposés à une solution légale pour tous les salariés en Suisse. Apparemment, seuls les employés fédéraux devaient être privilégiés.

En effet, en 2008, neuf cantons accordaient déjà à leurs employés un congé paternité de cinq jours.

cation est toutefois restée sans succès. En décembre 2007, après le Conseil fédéral, le Conseil des Etats a également rejeté une motion de Roger Nordmann allant dans ce

Le Parlement fait de l'obstruction: une initiative devient nécessaire

En 2015, Martin Candinas (PDC) a déposé une initiative parlementaire pour deux semaines de congé paternité. Celle-ci a cependant aussi échoué. En effet, bien que la Commission sociale du Conseil national ait approuvé la proposition, le Conseil national n'a pas suivi sa commission, pas plus que la Commission sociale du Conseil des Etats. Et ce, malgré le fait que, dans une enquête représentative du Link Institute, 80 % de la population suisse soutenait un congé paternité légal payé. Cela montrait donc clairement que seule une initiative populaire permettrait d'aboutir au succès. C'est pourquoi, Travail.Suisse a lancé en 2016, ensemble avec les organisations faitières Pro Familia, Alliance F et Männer.ch, l'initiative demandant 20 jours de congé paternité. Celle-ci a été déposée en 2017.

Des solutions en partenariat social en tant que précurseurs

Le message du Conseil fédéral sur l'initiative était clair: trop chère et impossible à organiser pour les entreprises. La question du congé paternité devait être négociée dans un cadre de partenariat social. En fait, depuis quelque temps déjà, les syndicats et les organisations de travailleurs avaient emprunté cette voie à travers le partenariat social et obtenu quelques succès pour le congé paternité. Ainsi, par exemple, un congé paternité de cinq jours avait été introduit dans la convention collective de travail de l'industrie hôtelière en 2017. Et les grands détaillants et la Poste Suisse béné-

ficièrent bientôt d'un congé paternité de quatre semaines (à partir de 2021).

Ces exemples montrent que des progrès peuvent certainement être réalisés pour les salariés au niveau des entreprises grâce aux conventions collectives de travail. Ils restent cependant isolés, dépendant du pouvoir de négociation des salariés et de la nature de leurs revendications. Il est à espé-

La contre-proposition s'impose

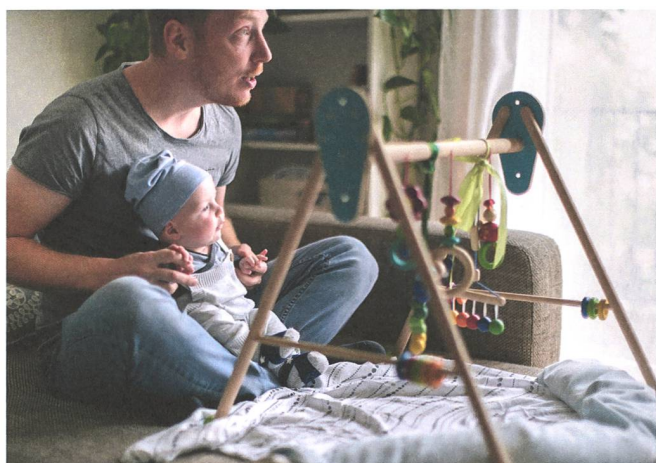
Malgré les progrès réalisés au niveau des entreprises, les milieux politiques ont continué à refuser de répondre aux besoins sociaux. Ils ont rejeté l'initiative en faveur de quatre semaines de congé paternité. Il y a toutefois eu une lueur d'espoir. La Commission de la sécurité sociale et de la santé du

A la fin septembre 2019, le Conseil National et le Conseil des Etats ont nettement voté en faveur de l'introduction d'un congé paternité de deux semaines.

rer que le congé paternité connaîtra une évolution similaire à celle de la prévoyance vieillesse d'entreprise ou de l'assurance-maternité. Les succès qui ont été obtenus à ce sujet dans les négociations entre les salariés et les employeurs n'étaient donc pas suffisants, mais ils ont finalement été décisifs pour qu'on propose une solution légale générale comme norme minimale pour tous les salariés.

Conseil des Etats a opposé à l'initiative une contre-proposition indirecte. Elle a proposé un congé paternité de deux semaines. Cette proposition a également été approuvée par la Commission du Conseil National. Le Conseil fédéral a aussi refusé cette contre-proposition. Cependant, il n'était plus en mesure de dissuader les conseiller-ère-s de leurs intentions. A la fin septembre 2019, le Conseil National et le Conseil des Etats ont nettement voté en faveur de l'introduction d'un congé paternité de deux semaines. Des parlementaires de tous les partis ont ainsi soutenu la contre-proposition, le nombre de votes opposés étant toutefois élevé, en particulier dans l'UDC.

En octobre 2019, le comité d'initiative a décidé, en conséquence, de retirer son initiative de quatre semaines de congé paternité si la contre-proposition était mise en œuvre. Le facteur déterminant pour le retrait de l'initiative a été le fait que la majorité des cantons requise au Parlement pour un congé paternité de quatre semaines n'aurait guère été atteinte. La devise de l'association de soutien était en effet: «Le congé paternité maintenant!». Il fallait une mise en œuvre rapide. Et le retrait de l'initiative y contribuait.



Keystone / Gaetan Bally

Aujourd'hui, même une partie de l'UDC et de l'artisanat et de l'industrie soutiennent le congé paternité de deux semaines.



Keystone / Gaetan Bally

Le débat prend une autre direction

Au fur et à mesure de la longue discussion sur le congé paternité, le discours a également changé. La question de la conciliation de la vie professionnelle et familiale a gagné en importance et a trouvé un certain écho auprès du public. Cette évolution a eu lieu dans le contexte de la grève des femmes de juin 2019, mais aussi en raison de changements sociaux et économiques structurels tels que la hausse de l'emploi des femmes, la pénurie croissante de travailleur·euse·s qualifié·e·s dans certaines professions et l'évolution démographique. En outre, dans le cadre de la «lutte mondiale pour acquérir des talents», de plus en plus d'entreprises internationales ont parfois mis en place des prestations très généreuses pour leurs employés dans le but de compenser le retard de la politique familiale en Suisse.

Cela dit, en 2019, non seulement le volume du discours a changé, mais aussi son objectif. Le congé parental était déjà de plus en plus présent dans le débat parlementaire sur l'initiative et la contre-proposition. Le PLR a alors fait une contre-proposition de 16 semaines de congé parental, dans laquelle les mères se voyaient garantir huit semaines. Le parti en question mettait ainsi l'accent sur la question de l'égalité. Dans le même temps, il ignorait cependant l'aspect santé, qui est également essentiel pour la mère à la naissance d'un enfant. Cette pro-

position était donc discutable sur le plan juridique et elle n'avait guère de chance de réussir sur le plan politique. Les autres partis, également, ont fait de nouvelles propositions de congé parental. Les vert·libéraux et le PBD ont proposé chacun 14 semaines pour le père et la mère, et le PS a en plus demandé 10 semaines à répartir librement. Même si ces propositions n'avaient guère plus de chances sur le plan politique, la discussion sur le congé paternité avait définitivement pris un nouveau cap. Mais en même temps, peu avant les élections, ces propositions s'éloignaient d'une faisabilité politique du fait de l'objectif qu'elles visaient.

Référendum contre les deux semaines de congé paternité

Alors que le discours politique évoluait vers le congé parental, un comité mené par la conseillère nationale UDC Diana Gutjahr a lancé le référendum contre les deux semaines de congé paternité. Un nombre suffisant de signatures ont été collectées jusqu'à la fin du mois de janvier 2020, en recourant à des méthodes déloyales mais légales. La discussion politique a donc été ramenée assez rudement à la réalité suisse. Cela se reflétait également dans les membres du comité référendaire. Celui-ci comprend des visages familiers comme Christoph Blocher et Peter Spuhler, qui avaient déjà lutté contre l'assurance-maternité. Ainsi, 15 ans plus tard, les mêmes per-

sonnes se battent contre le congé paternité. Toutefois, l'affaiblissement des fronts montre clairement que la Suisse a aussi changé politiquement ces dernières années. Aujourd'hui, même une partie de l'UDC et de l'artisanat et de l'industrie soutient le congé paternité de deux semaines.

AUTEUR

**Thomas Bauer**

est responsable de la politique sociale chez Travail Suisse et membre de la direction. Auparavant, il a travaillé dans les offices de l'économie des cantons de Bâle-Ville et de Zurich. Il est docteur en économie. Thomas Bauer vit à Berne et est père de deux enfants.

Références

Redshaw, M. & Henderson, J. (2013) Fathers' engagement in pregnancy and childbirth: evidence from national survey. *BMC Pregnancy and Childbirth*; volume 13, Art.-Nr. 70, S. 13, 70.

Persson, P. & Rossin-Slater, M. (2019) When Dad can stay home: fathers' workplace flexibility and maternal health. IZA Discussion Paper Series, DP Nr. 12386, Mai.

Plusieurs parlementaires fédéraux UDC sont membres du comité pour le oui et la Société suisse des entrepreneurs a également recommandé de voter oui au congé paternité.

La Suisse d'aujourd'hui: activité professionnelle des femmes et soins de santé

La Suisse a aussi considérablement changé sur le plan économique et social au cours des dernières décennies. Cette évolution est particulièrement visible dans l'emploi. Alors qu'en 1991, seulement 50 % des femmes ayant des enfants âgés de 0 à 6 ans avaient un emploi, elles étaient déjà 80 % en 2019. Il n'est dès lors pas difficile de comprendre que ce changement doit se traduire par une meilleure répartition des tâches familiales et domestiques entre les sexes. Cependant, cela nécessite également une adaptation du cadre légal. Et le congé paternité est un pas important dans cette direction. Mais ce n'est là qu'un seul des aspects.

Ces dernières années, le domaine de la santé a été marqué par une pression sur les coûts et des mesures d'économie. Il en a résulté des séjours de plus en plus courts à l'hôpital après la naissance. Ce qui a eu pour effet de réduire les soins médicaux pour les mères sans pour autant améliorer le soutien social. Le congé paternité peut combler cette lacune sociale et contribuer à améliorer la santé de la mère et de l'enfant. Des études montrent clairement que même un court congé paternité peut améliorer passablement la santé maternelle (Redshaw & Henderson, 2013; Persson & Rossin-Slater, 2019). Il en ressort que l'aspect santé est un argument important en faveur du congé paternité de deux semaines.

Une large alliance soutient un compromis important

Bien que la modeste solution de deux semaines de congé paternité soit critiquée, une alliance extrêmement large d'organisations de la société civile et de partis s'est formée pour soutenir cette proposition. En outre, des parlementaires de tous les groupes des Chambres fédérales ont rejoint le comité. Les chances pour un oui le 27 septembre sont bonnes. Il sera donc crucial que tous-tes les partisan-e-s se rendent aux urnes, même s'il y a un mécontentement généralisé à l'égard du modèle. Tout sauf un oui clair serait non seulement un pas en arrière pour les pères, mais aussi un signe fatal pour l'avenir de la politique familiale en Suisse. ☉

Tout sauf un oui clair serait non seulement un pas en arrière pour les pères, mais aussi un signe fatal pour l'avenir de la politique familiale en Suisse.

Conseil de lecture

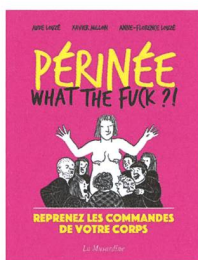
Aude Louzé, Anne-Florence Louzé, Xavier Millon

Périnée, what the fuck?

Editions La Musardine

2020, 142 pages, CHF 26.10

ISBN 9782364905337



Reprenez les commandes de votre corps

Les femmes ne découvrent leur périnée souvent que lors de leur grossesse, voire leur accouchement, ou même trop tard, quand les problèmes ont déjà commencé. C'est ce qui a motivé les auteur-e-s, non spécialistes du domaine et eux-mêmes s'y étant initié-e-s sur

le tard, à réaliser *Périnée, what the fuck?!*

Dès le titre, le ton est donné: c'est dans un langage décalé, voire irrévérencieux, que l'on va aborder la thématique du périnée. Ne pas se fier toutefois à la légèreté ambiante et aux illustrations humoristiques présentes au fil des pages, le livre, se voulant «ni trop femmes enceintes, ni trop médical», se présente plutôt comme un joyeux fourre-tout – dans le bon sens du terme – fourmillant de références théoriques et historiques solides.

B.A BA pratique, le livre comprend, bien entendu, des tests à effectuer soi-même pour vérifier l'état de son périnée et des exercices inspirés de diverses méthodes de rééducation les plus actuelles qui sont également présentées de manière succincte.

S'adressant aussi bien aux hommes qu'aux femmes, enceintes, ménopausées ou ni l'un ni l'autre, et même aux enfants, l'ouvrage se parcourt facilement, en partant de la découverte du périnée (Chapitre «C'est quoi? ce machin!»), en passant par la partie «Perinator baby» qui évoque la grossesse, l'accouchement et le post-partum, ou «l'art d'uriner sans liquider son périnée», pour terminer en apothéose par quelques exercices pratiques pour «rendre heureux son clitoris»...

Mention spéciale à la bande dessinée qui réussit à évoquer les mutilations génitales féminines avec drôlerie mais sans tomber dans le mauvais goût. Et dans un autre registre, moins connue, la fonction de kinésithérapeute périnéologue, spécialisée dans la rééducation pour les enfants, est également présentée.

Préfacé par une sage-femme et un médecin gynécologue obstétricien et médecin légiste, également avec humour, l'ouvrage serait tout à fait bienvenu dans les salles d'attente des cabinets de sages-femmes, gynécologues ou urologues et il pourrait également servir de bon point de départ pour initier au plus tôt les enfants et adolescent-e-s à cette partie méconnue de l'anatomie, mais ô combien fondamentale pour notre bien-être.

Cynthia Khattar